

Conseil municipal | Séance du 12 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-12-12-5 | Finances communales - Budget principal de la Ville - Décision modificative n°3-2024
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 20

Date de convocation : 6 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysé, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moysé, Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Monsieur Gabriel Moba M'Builu donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Alia Cheikh donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Monsieur Hubert Wulfranc

Exposé des motifs :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal de la ville.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération n°2023-12-14-6 du Conseil municipal du 14 décembre 2023 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2024,
- La délibération n°2024-03-28-19 du Conseil municipal du 28 mars 2024 adoptant le budget supplémentaire du budget principal de la ville pour l'exercice 2024,
- La délibération n°2024-06-27-9 du Conseil municipal du 27 juin 2024 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2024,
- La délibération n°2024-10-17-8 du Conseil municipal du 17 octobre 2024 adoptant la décision modificative n°2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2024,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°3 – 2024 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES 26 000,00 €**

Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
MIEF	▪ Subventions aux associations	65748	65	26 000,00 €
DCAFE	▪ Subventions aux associations	65748	65	1 550,00 €
DFCP	▪ Intérêts de la dette ajustements	6611	66	30 000,00 €
	▪ Provisions Finances		011	-31 550,00 €

RECETTES 26 000,00 €

Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
MIEF	▪ Subventions bailleurs	74788	74	26 000,00 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

0,00 €

Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Remboursement du capital ajustement	1641	16	20 000,00 €
	▪ Provisions Finances		21	-20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Hubert Wulfranc

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/12/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241212-lmc137037-BF-1-1

Affiché ou notifié le 18 décembre 2024